

Conditions générales d'utilisation du Programme « Coup de pouce » écomiam applicables à compter du 01.01.2023

La société écomiam, société anonyme au capital de 676.337,60€, dont le siège social est situé au 161 Route de Brest CS 84043 - Zone de Gourvily - 29337 Quimper Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Quimper sous le numéro 512 944 745 (« écomiam ») a mis en place un programme de fidélité « Coup de pouce » destiné aux consommateurs, disponible dans les magasins participants écomiam et sur le site www.ecomiam.com.

Le programme de fidélité « Coup de pouce » permet aux Adhérents d'acquérir une carte Coup de pouce afin de bénéficier d'avantages lors des achats qu'ils réalisent dans les magasins participants écomiam et sur le site www.ecomiam.com participant et/ou de devenir parrain en offrant une carte Coup de pouce à la personne majeure de leur choix afin de bénéficier d'avantages décrits ci-après lors des achats qu'elle réalise dans les magasins participants écomiam et sur le site www.ecomiam.com. Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités et conditions d'accès des clients au programme de fidélité « Coup de pouce ».

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Adhérent : désigne le client majeur, personne physique et consommateur non professionnel ayant adhéré au Programme Coup de pouce

Magasins : désigne les magasins sous enseigne écomiam situés en France Métropolitaine (à l'exclusion de la Corse et des DROM-COM) exploités par écomiam ou par ses affiliés et participant au Programme Coup de pouce.

Carte Coup de pouce : désigne la carte de fidélité permettant de bénéficier du Programme Coup de pouce, que l'Adhérent peut acquérir en magasin ou sur le Site. La Carte Coup de pouce n'est pas un moyen de paiement.

CGV : désigne les conditions générales de vente d'écomiam, disponibles sur le Site.

CGU : désigne les présentes conditions générales d'utilisation du Programme Coup de pouce.

Compte cagnotte : désigne le compte de l'Adhérent au Programme Coup de pouce sur lequel seront cumulés les euros cagnottés.

Parrain : désigne l'Adhérent au Programme Coup de pouce ayant offert une Carte Coup de pouce au Filleul de son choix.

Filleul : désigne l'Adhérent majeur ayant activé la Carte Coup de pouce offerte par le Parrain.

Programme Coup de pouce : désigne le programme de fidélité mis en place dans les Magasins et sur le Site, permettant aux Adhérents de bénéficier d'avantages, tels que décrits à l'article 4.

Site : désigne le site internet www.ecomiam.com.

ARTICLE 2. CONDITIONS D'ADHESION

Toute personne physique, capable juridiquement, âgée de 18 ans ou plus, résidant en France Métropolitaine (Corse et DROM-COM non inclus) peut adhérer au Programme Coup de pouce sous réserve d'agir dans un but non-professionnel et d'avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales d'Utilisation et la politique de confidentialité d'écomiam.

ARTICLE 3. MODALITES D'ADHESION

L'adhésion au Programme Coup de pouce peut s'effectuer sur le Site ou en Magasin.

3.1 Adhésion sur le Site

Après avoir créé son compte personnel sur le Site, l'Adhérent acquiert la Carte coup de pouce sur le Site au prix de 3€ (trois euros) aux conditions prévues dans les CGV et aux présentes CGU et choisit le mode de livraison qu'il souhaite.

Il adhère au Programme Coup de pouce, accepte les présentes CGU, renseigne ses coordonnées et consent au traitement de ses données personnelles par écomiam, conformément à l'article 5.

Sa carte coup de pouce est automatiquement activée au passage en caisse de sa commande internet ou au moment du passage en caisse en magasin.

3.2 Adhésion en Magasin

L'Adhérent acquiert la Carte coup de pouce en Magasin, au prix de 3€ (trois euros), aux conditions prévues dans les CGV et aux présentes CGU.

Il adhère au Programme Coup de pouce, accepte les présentes CGU, renseigne ses coordonnées et consent au traitement de ses données personnelles par écomiam.

Sa carte coup de pouce est automatiquement activée au moment du passage en caisse en magasin.

3.3 Adhésion par le Filleul

Dans le cas où l'Adhérent a choisi de devenir Parrain et d'offrir une Carte Coup de pouce à un Filleul, ce dernier peut adhérer au Programme Coup de pouce et activer sa Carte Coup de pouce en Magasin lors d'un passage en caisse.

3.4 Modalités de résiliation

Tout Adhérent pourra mettre fin unilatéralement, à tout moment, à son adhésion au Programme Coup de pouce en adressant au Service Client d'écomiam une demande écrite :

- par courrier en LRAR à l'adresse : écomiam - 161 Route de Brest CS 84043 - Zone de Gourvily - 29337 Quimper Cedex.

Sans manifestation de volonté de mettre fin au Programme Coup de pouce de l'Adhérent, la Carte coup de pouce et le Compte cagnotte associé seront automatiquement désactivés après 24 mois d'inactivité de la Carte Coup de pouce, et ses données seront anonymisées de façon irréversible après une période de 12 mois supplémentaires d'inutilisation de la Carte Coup de pouce. Si pendant ce délai de 12 mois l'Adhérent souhaite réactiver son compte, ses données seront intégralement restituées.

ARTICLE 4. MODALITES D'UTILISATION

4.1 Fonctionnement du Programme Coup de pouce

A chaque achat qu'il effectue sur le Site ou en Magasin en euros (€), l'Adhérent cumule 1% du prix des produits en euros cagnottés, sur son Compte cagnotte.

Les « Produits Coup de pouce » permettent de bénéficier, pendant une durée limitée, d'un pourcentage de 3% de leur prix en euros cagnottés, dans la limite de 34% du prix du produit concerné. Les « Produits Coup de pouce » sont signalés en magasin par une vignette et figurent sur le Site à la rubrique « nos produits coup de pouce ».

écomiam pourra modifier le pourcentage applicable aux produits et aux Produits Coup de pouce à tout moment. La liste des Produits Coup de pouce est modifiée tous les mois. Les Adhérents seront informés de ces modifications par emailing ou par voie d'affichage sur le Site ou en Magasin.

Les euros cumulés sur le Compte cagnotte de l'Adhérent pourront être déduits du montant de ses achats en produits écomiam lors de ses prochains passages en caisse. Pour ce faire, l'Adhérent doit justifier de son adhésion et faire part avant le règlement de ses achats de sa volonté d'utiliser tout ou partie des euros cagnottés disponibles sur son Compte cagnotte pour cette transaction.

Les avantages acquis seront automatiquement déduits du Compte cagnotte en cas de demande de remboursement des produits achetés.

L'Adhérent pourra consulter son solde d'euros cagnottés sur le ticket de caisse ou dans son espace personnel sur le Site.

4.2 Fonctionnement de l'offre de parrainage

L'achat par le Parrain d'une Carte Coup de pouce pour un Filleul doit se faire en magasin et le Parrain devra présenter le code barre de sa propre Carte Coup de pouce pour valider l'achat de la Carte Coup de pouce pour son Filleul.

A chaque achat effectué sur le Site ou en Magasin par le Filleul en euros (€), le Parrain et le Filleul cumulent un pourcentage du prix des produits en euros cagnottés sur leur Compte cagnotte, selon le barème applicable rappelé à l'article 4.1.

Le Parrain pourra cumuler l'utilisation de son Compte cagnotte avec d'autres avantages de fidélité. Les opérations commerciales permettant d'incrémenter ponctuellement la cagnotte (exemple : doublement de la cagnotte en valeur ou en pourcentage sur une période donnée) bénéficieront au Filleul et au Parrain.

4.3 Conditions de validité

Tout Adhérent ne peut disposer que d'une seule carte « Coup de pouce ».

Le Parrain ne peut pas choisir un Adhérent existant comme Filleul.

Le Parrain peut avoir au maximum 15 Filleuls.

Chaque Filleul peut devenir Parrain à son tour, mais ne pourra pas parrainer un Adhérent existant au Programme Coup de pouce.

Si un Filleul devient Parrain, les achats réalisés par ses propres Filleuls n'entraîneront aucun crédit sur la cagnotte du Parrain initial.

Aucune conversion en numéraire des euros cumulés sur la cagnotte n'est possible. Les euros cumulés sur le Compte cagnotte ne peuvent être utilisés que dans les Magasins ou sur le Site et sont intransmissibles.

L'Adhérent reconnaît qu'il est responsable de sa carte Coup de pouce et de l'utilisation de celle-ci qui pourrait être effectuée par des tiers. L'Adhérent reconnaît qu'écomiam est en droit de

contrôler l'utilisation de la Carte Coup de pouce et l'exactitude des informations communiquées par l'Adhérent. L'Adhérent sera tenu pour responsable de tout manquement ou violation des présentes CGU, ou de toute utilisation anormale, abusive ou frauduleuse de la Carte Coup de pouce par lui-même ou par un tiers. En cas de constatation d'une utilisation anormale, abusive ou frauduleuse de la Carte coup de pouce, écomiam pourra décider à seule discrétion de désactiver la Carte Coup de pouce concernée, ce qui aura pour conséquence l'exclusion du client du Programme Coup de pouce et la perte de l'intégralité des euros cagnottés.

En cas d'exercice du droit de rétractation prévu dans les CGV relativement à l'acquisition de la Carte Coup de pouce, les avantages cumulés par le Parrain et le Filleul seront annulés.

4.4 Disponibilité du programme

Le Programme Coup de pouce est disponible sur l'ensemble des Magasins participants sans obligation pour le Filleul d'acheter au sein du même magasin de l'enseigne écomiam que son Parrain.

L'Adhérent bénéficiant du programme de parrainage est identifiable au sein de l'ensemble des fichiers clients de tous les Magasins.

ARTICLE 5. DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, les données personnelles des Adhérents sont traitées par écomiam en tant que responsable de traitement.

L'information complète sur le traitement des données personnelles collectées dans le cadre du Programme Coup de pouce, dont les droits des Adhérents et leurs modalités d'exercice, figure dans notre Politique de confidentialité, consultable sur le Site à l'adresse : https://www.ecomiam.com/politique_confidentialite.php

Pour plus de sécurité, les données personnelles renseignées pourront être pseudonymisées ou anonymisées.

Sauf obligation légale contraire justifiant une durée de conservation plus longue, les données personnelles de l'Adhérent sont conservées tant que son compte est actif. Le compte de l'Adhérent est désactivé après 24 mois d'inactivité de la Carte Coup de pouce, et ses données sont anonymisées de façon irréversible après une période de 12 mois supplémentaires d'inutilisation de la carte. Si pendant ce délai de 12 mois l'Adhérent souhaite réactiver son compte, ses données seront intégralement restituées.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation à l'ensemble des données vous concernant. Vous disposez également du droit de décider du sort de vos données après votre décès. Lorsque le traitement est fondé sur le consentement, vous pouvez également retirer ce consentement à tout moment.

Ces droits s'exercent :

- soit directement auprès d'un Magasin, liste de nos magasins consultable sur le Site : <https://www.ecomiam.com/magasins.php>
- soit par courrier électronique à l'adresse : oyez-oyez@ecomiam.com

- soit via le Site à l'adresse : <https://www.ecomiam.com/contact.php>

Vous pouvez à tout moment exercer votre droit de recours auprès de l'autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL).

ARTICLE 6. MODIFICATION DES CGU

Les présentes CGU pourront être modifiées à tout moment par écomiam, par la mise en ligne d'une nouvelle version sur le Site. écomiam informera les Adhérents par e-mail au plus tard un (1) mois à l'avance en cas d'arrêt ou de suspension du Programme Coup de pouce.

La modification, la suspension ou l'arrêt du Programme Coup de pouce n'ouvrira pas droit à une quelconque indemnité au bénéfice du Parrain ou du Filleul.

ARTICLE 7. DROIT DE RETRACTATION

Vous disposez d'un délai de quatorze (14) jours francs (ce qui signifie que le jour de réception du Produit ou le jour de la Commande de l'Abonnement n'est pas compté dans le délai et que si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant) à compter de la date de la réception de la Carte Coup de pouce pour vous rétracter, sans avoir nécessairement à en indiquer le motif.

Pour exercer votre droit de rétractation, il vous suffit de renvoyer le formulaire de rétractation annexé aux présentes dûment complété et signé en LRAR à l'adresse suivante : écomiam - 161 Route de Brest CS 84043 - Zone de Gourvily - 29337 Quimper Cedex.

Il vous appartient de retourner la Carte Coup de pouce à cette adresse au plus tard dans les 14 (quatorze) jours francs qui suivent la communication de votre décision de vous rétracter, à vos frais.

Conformément aux dispositions de l'article L221-24 du Code de la consommation, nous vous remboursons la totalité du prix de la Carte Coup de pouce et les frais de livraison facturés au moment de la Commande, s'ils ont déjà été payés, dans les 14 (quatorze) jours à compter de la récupération par nos services de la Carte Coup de pouce ou de la réception d'une preuve d'envoi de la Carte Coup de pouce, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

ARTICLE 8. LITIGES

Pour toute question ou réclamation relative aux présentes CGU ou au Programme Coup de pouce, l'Adhérent est invité à s'adresser au service client d'écomiam :

- Par email à l'adresse : oyez-oyez@ecomiam.com
- Par courrier à l'adresse : écomiam - 161 Route de Brest CS 84043 - Zone de Gourvily - 29337 Quimper Cedex.

Si aucun accord n'est trouvé ou si le Membre justifie avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de ECOMIAM par une réclamation écrite, il sera alors proposé une procédure de médiation facultative, menée dans un esprit de loyauté et de bonne foi en vue de parvenir à un accord amiable lors de la survenance de tout conflit relatif au présent contrat, y compris portant sur sa validité.

En cas d'échec de cette démarche, le Membre peut recourir au service de médiation en ligne de l'AMBO (Association du Médiateur Bretagne Ouest) soit :

via le formulaire à disposition sur le site du AMBO à l'adresse :<https://www.mediation-consommation.ambo.bzh/>

par courrier postal à l'adresse Association du Médiateur Bretagne Ouest (AMBO) - 12, rue Colbert, BP 37 - 56100 LORIENT

Pour que la saisine de l'AMBO soit recevable, cette dernière doit comporter : Vos coordonnées postales, email et téléphoniques ainsi que les nom et adresse complets de notre société, un exposé succinct des faits, et la preuve des démarches préalables effectuées.

Conformément aux règles applicables à la médiation, il est rappelé qu'un litige de consommation doit être confié préalablement par écrit au Service Membres de ECOMIAM avant toute demande de médiation auprès de l'AMBO.

Ne peuvent faire l'objet d'une revue par le médiateur les litiges pour lesquels, la demande est manifestement infondée ou abusive, ou ont été précédemment examinés ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal, ou si le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de ECOMIAM ou si le litige n'entre pas dans le champ de compétence du médiateur, ou enfin si le consommateur ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de ECOMIAM par une réclamation écrite selon les modalités susmentionnées..

ANNEXE 1 : Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention d'ecomiam, 161 Route de Brest CS 84043 - Zone de Gourvily - 29337 Quimper Cedex.

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.